

Note synthétique

budget primitif

BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

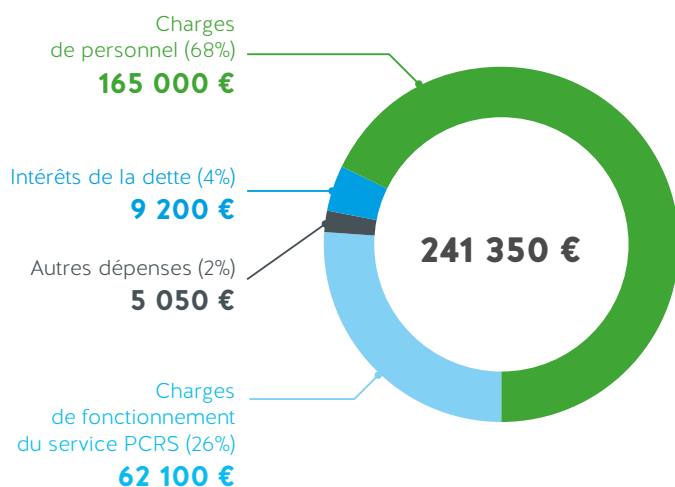
Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2023 au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et la section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente pour réaliser le PCRS en Indre-et-Loire et répondre à la réglementation établie par le protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique). Par conséquent, un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a été créé en 2019.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT - 2023



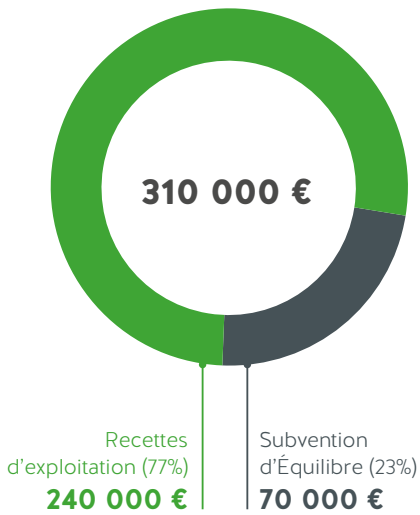
Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2023 représentent 241 350 €, dont :

- 62 100 € pour les dépenses du service, notamment la maintenance des logiciels et les frais de structure,
- 165 000 € au titre des charges de personnel,
- 9 200 € dédiés au paiement des intérêts de la dette,
- 5 050 € pour d'autres dépenses exceptionnelles et imprévues.

RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

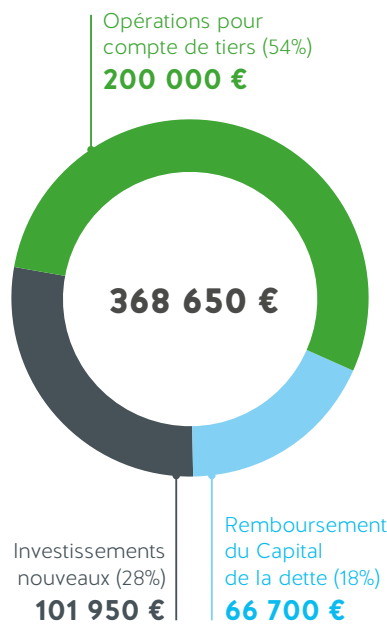
Les recettes d'exploitation attendues en 2023 sont décomposées comme suit :

- 240 000 € au titre des prestations réalisées par le service PCRS auprès des collectivités adhérentes, des gestionnaires de réseaux et des entreprises,
- 70 000 € au titre d'une subvention versée par le budget principal pour financer la montée en puissance de ce service.



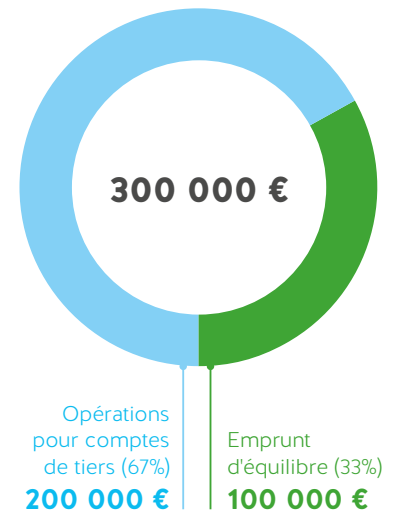
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2023

Les nouveaux investissements sont estimés à 101 950 €. Le remboursement du capital de la dette est de 66 700 €. Par ailleurs, 200 000 € sont inscrits pour constater la réalisation d'éventuelles opérations pour compte de tiers. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.



RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2023

Les recettes intègrent les 200 000 € inscrits pour constater la réalisation d'éventuelles opérations pour compte de tiers, montant en équilibre avec celui prévu en dépenses d'investissement. Un emprunt d'équilibre de 100 000 € est inscrit. Son montant sera ajusté après le vote du compte administratif 2022 et l'affectation des résultats 2022.



FOCUS - DETTE DU SIEIL

Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 M€ à taux fixe pour une durée totale de 15 ans. Cet emprunt est classé 1-A- Charte Gissler. Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 716 666,61€.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2023

610 000 €

Dépenses prévues en 2023

510 000 €

Recettes prévues en 2023

100 000 €

Emprunt d'équilibre

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.